

Avis d'appel public à la concurrence

Département(s) de publication : **75, 13**

Annonce No **17-7130**

Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : OPPIC.

Correspondant : Mme La Présidente de l'OPPIC, 30 rue du Château des Rentiers
CS 61336 75647 Paris Cedex 13

Adresse internet : <http://www.oppic.fr>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Loisirs, culture et religion.

Objet du marché :

Arles- -1% artistique- code projet J108.

La procédure lancée en application du décret n° 2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés et l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

Elle a pour objet le 1% artistique de la construction de l'école nationale supérieure de la photographie à Arles. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'atelier Marc Barani. L'œuvre utilisera de la lumière et sera fondée sur les phénomènes lumineux (ex : ombre/lumière, jour/nuit), perceptifs, immatériels, voire climatiques. Elle pourra interroger la question de l'immatérialité, explorer la question de la traversée du bâtiment (ex : de l'entrée à l'arrière du bâtiment, vers les espaces extérieurs), l'accompagner dans la nuit et être en lien avec son environnement. Elle pourra travailler la question de son appropriation notamment par les étudiants et les visiteurs, être évolutive dans le temps et activable (ex : activation humaine). Son emplacement dans le bâtiment n'est pas prédéterminé et pourra se situer dans les espaces extérieurs ou intérieurs (hors salle d'exposition). Les œuvres sonores sont exclues.

Une fois le lauréat désigné, une indemnité de 3 000 euros (T.T.C.) sera versée aux candidats dont l'étude artistique ne sera pas retenue. Cette indemnité pourra être diminuée ou supprimée en cas d'insuffisance manifeste du projet rendu. Pour le lauréat, l'indemnité constituera un acompte de rémunération prévue au titre de son marché.

Le montant consacré au 1% artistique est de 115 200 euros, toutes dépenses confondues, comprenant notamment l'indemnisation des candidats dont l'étude artistique ne sera pas retenue. Le budget relatif à la conception, à la réalisation, à l'acheminement et à l'installation de l'œuvre est donc de 100 000 euros (T.T.C.) maximum.

Mots descripteurs : œuvre d'art.

Catégorie de services : 27.

Lieu d'exécution : école nationale supérieure de la photographie - rue Victor Hugo, 13200 Arles.

Code NUTS : FR724.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Réalisation d'une commande de "1% artistique".

Dans la mesure où c'est une œuvre à dimension technique, il y aura des incidences avec le chantier principal et des exigences en termes d'installation et de maintenance

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordres administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard, 6 jours avant les date et heure limites auprès de :

Francine Notton - tél. : 01 44 97 78 45 ou courriel : f. Notton@oppic.fr et/ou
Rodolphe Chatelain - courriel : r.chatelain@oppic.fr et/ou
Marie Escamilla - courriel : m.escamilla@oppic.fr et/ou
Nathalie Gloux - courriel : n.gloux@oppic.fr

Une visite sur site par les candidats retenus, en présence de l'architecte, de l'utilisateur et de l'OPPIC sera programmée.

Refus des variantes.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Durée du marché ou délai d'exécution : 10 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1.er janvier 2018.

Cautionnement et garanties exigés : le marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Le recouvrement des sommes dont le titulaire serait reconnu débiteur au titre du marché sera effectué selon la procédure de l'ordre de reversement.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : le marché ne prévoit pas de retenue de garantie. Le recouvrement des sommes dont le titulaire serait reconnu débiteur au titre du marché sera effectué selon la procédure de l'ordre de reversement.

Modalités de financement : budget de l'OPPIC

Modalités de paiement :

Le règlement du marché sera effectué conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et au décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique (délai global de paiement de 30 jours). Les acomptes seront versés au fur et à mesure de l'exécution du marché dans le respect des règles de la comptabilité publique et de l'article 114 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Avance :

Une avance pourra être versée au titulaire du marché dans les conditions prévues aux articles 110) 113 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le moyen de paiement retenu est le virement.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, en application de l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Toutefois, conformément à l'article 45-ii du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le groupement attributaire devra revêtir la forme d'un groupement solidaire, la forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution du marché.

En cas de groupement, le mandataire devra obligatoirement être un artiste. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée pour irrégularité.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : anglais, français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : - Qualité des réalisations artistiques ;

- adéquation de la démarche artistique avec les objectifs énoncés et les prescriptions du programme de la commande ;

- qualité et pertinence des références présentées par rapport aux éléments du programme de commande et/ou tout autre moyen permettant d'accréditer la capacité du candidat à mener à bien le projet.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>);

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOTI1) :

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.

Autres renseignements demandés :

Autres renseignements demandés : si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, conformément à l'article 50 du décret.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Nombre maximal de candidats admis à présenter une offre : 4.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : le nombre envisagé de 4 candidats maximum a été retenu en considération de la lourdeur qu'impliquerait une procédure comportant un nombre plus élevé, sans pour autant qu'un tel nombre plus élevé favorise la compétition entre les différents candidats.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des candidatures : **16 juin 2017, à 12 heures.**

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires :

-Une présentation de l'artiste ou du groupement d'artiste : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques, financières à préciser si co-traitants ou sous-traitant déclaré et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° Siret ou moyen de preuve équivalent, pour candidats étrangers l'équivalent étranger)

-Un dossier artistique comportant une sélection des œuvres réalisées par l'artiste ou le groupement candidat, présenté en couleur sur les formats A3 ainsi que sur CD (fichier JPEG ou équivalent) à l'aide de photographies du travail du candidat (présentation libre). Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation de l'œuvre, et le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande. Le candidat pourra également remettre (facultatif) des supports illustrant son travail (ouvrages, catalogues expo etc...). Ce dossier pourra être retourné au candidat, à sa demande ;

- Une lettre de motivation, sans toutefois proposer un projet artistique précis.

-La note de l'artiste et ses références seront impérativement présentées sous format A3 selon l'organisation suivante :

-Cadre 1 pour la note sur les premières orientations (1/2 page) et la présentation libre des œuvres de l'artiste (l'autre 1/2 page)

-Cadre 2 pour une présentation libre des œuvres de l'artiste

-Cadre 3 pour une présentation libre des œuvres de l'artiste

-Cadre 4 pour une présentation libre des œuvres de l'artiste

Les cadres devront impérativement être envoyés sur papier standard, non cartonné et non plastifié.

Les cadres types et les visuels du projet architectural pourront être téléchargés depuis la Plate-Forme de dématérialisation de l'OPPIC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ils pourront également être transmis aux artistes, sur simple demande, auprès de :
Francine Notton : f.notton@oppic.fr / Tél. : 01 44 97 78 45 et/ou
Nathalie Gloux : n.gloux@oppic.fr.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : s'agissant d'une procédure restreinte, les pièces de la consultation seront remises aux candidats retenus pour réaliser une œuvre.

Conditions de remise des candidatures : les candidatures seront remises sous double enveloppe cachetée en original :

-L'Enveloppe intérieure comportera les justificatifs demandés et portera le nom du candidat et la mention : "MAPA restreint - École nationale supérieure de la photographie à Arles - 1% artistique - candidature"

-L'Enveloppe extérieure portera impérativement la mention " MAPA restreint - École nationale supérieure de la photographie à Arles - candidature 1% artistique - ne pas ouvrir par le service courrier"

Les candidatures seront impérativement remises avant la date limite indiquée dans le présent avis par tout moyen permettant de donner une date certaine à leur réception et de garantir la confidentialité de leur contenu à l'adresse suivante :

OPPIC - Département des marchés et des affaires juridiques
30, rue du château des rentiers
Cs 61336 75647

Paris Cedex 13

(Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier).

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : s'agissant d'une procédure restreinte aucun document de consultation ne sera transmis aux candidats à ce stade.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 avril 2017.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Marseille 22-24 rue de Breteuil 13006 Marseille, tél. : 33 -4 -91- 1-3 -48, courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr, télécopieur : 33 -4 -91- 8-1 -13 adresse internet : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : *Référé pré-contractuel: avant la conclusion du marché (article L 551-1 à -12 et R 551-1 à -6 du code de justice administrative);

*Référé contractuel: à défaut de publication d'un avis d'intention de conclure et du respect du délai de suspension de signature de 11 jours, action à exercer dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L 551-13 à -23 et R 551-7 à -10 du code de justice administrative);

*Recours de plein contentieux: dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché. .

Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : Arles 1%

Libellé de la facture : OPPIC Département administratif et financier 30 rue du Château des Rentiers CS 61336 75647 Paris Cedex 13

Siret : 18009208200023

Classe de profil : Autres organismes publics

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 16 juin 2017

Objet de l'avis : Arles- -1% artistique- code projet j108.

Nom de l'organisme : OPPIC

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun